

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-REMEZE DU 15 FEVRIER 2016.**

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 9 février 2016,

l'an deux mille seize et le quinze du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, à l'effet de se prononcer sur les points suivants :

Etaient présents : Charlotte BAUSSARD, Evelyne BERNARD Gérard BERNARDIN, Didier BOULLE, Jean-Pierre BIZZARI, Cécile DUMARCHER, Frédéric HAON, Pierre LASCOMBE, Alain MEYCELLE, Nicole FLORES, Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET.

Nadège ISSARTEL a donné procuration à Didier BOULLE.

Claude CHARMASSON a donné procuration à Pierre LASCOMBE.

Charles CHAUVEAU a donné procuration à Evelyne BERNARD.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Cécile DUMARCHER.

### **instruction des autorisations d'urbanisme.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Bail infirmier : modification des conditions de paiement du loyer.**

Un local a été aménagé en cabinet médical dans le complexe communal de la Résidence du Déves.

Actuellement quatre infirmières exercent en libéral sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 9 décembre 2014 qui instaure un bail administratif de location pour ce bâtiment.

Le bail prévoyait un loyer payé à terme échu et chaque fin de mois de 120 € par mois soit 360 € par trimestre.

Pour des raisons de simplification comptable, les infirmières demandent le paiement de ce loyer à terme échu et chaque fin de trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition qui prendra effet le 1er janvier 2016 ; la première échéance trimestrielle sera le 31 mars 2016.

### **Cimetière - Reprise de concessions.**

Le Maire informe le conseil Municipal que le cimetière communal a très peu de places disponibles. Il propose d'engager la procédure pour la reprise des concessions en état d'abandon.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Contrat de maîtrise d'oeuvre pour mise en valeur du Ruisseau des Fonts.**

La commune souhaite engager des travaux d'aménagement des rives du Ruisseau des Fonts. La commune a confié l'opération à Jean-Marc VIOT associé à SPA SOLER-GASSENG une mission de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal le contrat de maîtrise d'oeuvre.

La rémunération du maître d'oeuvre sera répartie comme suit :

- mission relative à la phase 1 : diagnostic et esquisse ;
- mission relative à la phase 2 : la maîtrise d'oeuvre fera l'objet d'une rémunération globale et forfaitaire dont le montant sera calculé en appliquant un taux de rémunération de 12 % à l'enveloppe de travaux retenue à l'issue du diagnostic et de l'esquisse.

ELEMENTS DE MISSION	( taux de 12 %)
DIAG ESQ	15%
AVP	15%
PRO	20%
ACT	10%
VISA	5%
DET	30%
AOR	5%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d'oeuvre joint à la présente délibération.

### **Convention avec le Centre de Gestion - Assistance dans le traitement des dossiers CNRACL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion peut assister les communes dans le traitement des dossiers CNRACL.

Une convention est proposée pour confier cette mission au Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

### **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2016,**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 établi par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour 2016 un coefficient de variation proportionnelle des 3 taxes de 1,0100.

Le produit attendu pour 2016 est : 178 376 €

Les taux de référence 2016 des différentes taxes sont :

- Taxe d'habitation : 7.73 %
- Taxe foncière (bâti) : 9.84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67.88 %

### **Approbation des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que par délibérations des 10 décembre 2015 et 14 janvier 2016, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes apportées aux statuts de la Communauté de Communes :

- Voirie d'intérêt communautaire : extension de la liste des voies d'intérêt communautaire sur les communes de Pradons et de St Maurice d'Ardèche,
- Transports : Organisation et gestion des mobilités y compris « transport à la demande » en y incluant l'option « service de location de vélos » avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- Politique du logement et du cadre de vie : élaboration et mise en œuvre d'un PLH et d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes « incluant la Gestion de la plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé ».

Il donne lecture du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- décide d'approuver les modifications susvisées apportées aux statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

### **Règles applicables pour les demandes de dégrèvement partiel en cas de surconsommation d'eau.**

Suite aux difficultés financières rencontrées par les abonnés par des surconsommations d'eau, le Maire, en concertation avec le fermier VEOLIA, propose de fixer la règle suivante : sur les consommations serait appliqué un dégrèvement de 50 % du volume comptabilisé au delà de deux fois la consommation moyenne des trois dernières années ; cependant dans tous les cas, le volume minimal facturé après dégrèvement serait de 120 m<sup>3</sup> par an. Toutefois, cette règle s'appliquerait uniquement en cas de fuite avérée sur l'installation privée des abonnés, et sous réserve que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- le compteur doit être situé en regard extérieur ; il est entendu que les compteurs situés dans les habitations ou leurs annexes ou en niche murale sont réputés accessibles et contrôlables en permanence donc ne sont pas pris en compte,
- la fuite doit être située en regard enterré de comptage ou sur canalisation enterrée ou encastrée.
  - l'abonné doit fournir la preuve des réparations effectuées.
  - l'abonné n'a pas bénéficié d'un dégrèvement pour surconsommation depuis au moins trois ans .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les règles applicables pour les demandes de dégrèvement partiel en cas de surconsommation d'eau.
- autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **Modification des délibérations de régies d'avances et de recettes pour la grotte de la Madeleine.**

Ajout de la date de l'avis conforme du comptable.

### **Ouverture de postes saisonniers pour 2016.**

### **Reconduction d'un emploi CUI .**

### **Cession de biens mobiliers - tables et chaises du conseil Municipal . Sortie d'inventaire.**

La table et les chaises du Conseil Municipal sont obsolètes ( 16 fauteuils et une table ovale en pin). Le Maire propose au Conseil Municipal de les mettre en vente et de les sortir de l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions .

### **Approbation dénomination rues, ruelles, places - Plan d'adressage.**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'adressage sur l'ensemble du territoire de la Commune de Saint-Remèze, le Conseil Municipal examine les propositions du groupe de travail conformément au document ci-annexé.

Les dénominations : routes, ruelles, places, impasses sont précisées dans ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Quartier		Nom de la rue	Point d'origine et arrivée
Centre village	1	Place Germain Rigaud	En haut de la rue de la Rouberte
	2	Rue de la Rouberte	Place de l'Alambic vers place Germain Rigaud
	3	Impasse de la Rouberte	A partir de la rue de la Rouberte
	4	Rue des broderies	Place de l'Alambic vers Route de Vallon RD 4
	5	Place de l'alambic	Entre la rue du Barry et la rue de la Rouberte
	6	Rue du Barry	Place de l'Alambic vers Route de Vallon RD 4
	7	Rue de l'hôtel	Rue du Barry vers Route de Vallon RD4
	8	Place de la Libération	En haut à gauche de la rue du Barry
	9	Rue Saint André	Place de la Mairie vers place de l'Alambic
	10	Place Albertine Maurin	Au départ de la rue de la Basse
	11	Place de la mairie	Entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la route des Gorges RD 490
	12	Rue Perbet	Rue du Pipo vers rue du Barry
	13	Rue du pipo	Rue Saint André vers place de l'Eglise
	14	Allée de la Forge	Rue Saint André vers Rue du Barry
	15	Rue de la Poste	Place de l'Eglise vers rue du Barry
	16	Place de l'église	Entre place du Château et rue de la Poste
	17	Rue Martin Charmasson	Avenue Général Leclerc vers place de l'Eglise
	18	Rue de la gerboule	Rue Raphanel vers rue du Barry
	19	Rue Raphanel	Place du Château vers rue de la Gerboule
	20	Rue du four	Place du Porgie vers rue du Barry
	21	Rue Salabourdoux	Rue du four vers rue du Barry
	22	Place du château	Entre place du Porgie et place de l'Eglise
	23	Place du Porgie	Place du Château vers rue de la Haute
	24	Impasse du Porgie	A partir de la place du Porgie
	25	Rue de la Haute	Place du Porgie vers place de l'Ecole
	26	Rue de la bascule	Place de l'école vers route de Vallon RD 4
	27	Rue de la batteuse	Place de l'école vers route de Bourg RD 4
	28	Place de l'école	Au départ de la rue de la Batteuse
	29	Avenue Général Leclerc	Place de la Mairie vers place de l'Ecole
	30	Impasse du grand chêne	A partir de l'avenue Général Leclerc
	31	Place du couvent	A partir de l'avenue Général Leclerc
	32	Impasse du Parterre	A partir de l'avenue Général Leclerc
	33	Chemin des fonts	Place de l'Alambic vers le ruisseau des Fonts
	34	Rue de la glacière	Rue de la Basse vers Route des Gorges RD 490
	35	Place aux fiacres	Route des Gorges RD 490 vers rue de la Basse
	36	Rue de la Basse	Place Albertine Maurin vers place aux Fiacres
	37	Impasse de la Basse	A partir de la rue de la Basse
	38	Rue du petit pont	Route des Gorges RD 490 vers rue de la Basse
Sud-Ouest du village en direction des gorges	39	Chemin de Vitrole	Route des Gorges RD 490 vers quartier de Vitrolles
	40	Chemin de Rinde	Route des Gorges RD 490 vers quartier de Rinde
	41	Route des Gorges	Place de la Mairie vers route touristique des Gorges RD 290
	42	Route de la Madeleine	Route des Gorges RD 490 vers route de Plance RD 590
	43	Chemin de Gaud	Route des Gorges RD 490 vers route touristique des gorges RD 290
	44	Chemin de la lauze	Route des Gorges RD 490 vers quartier de la Lauze
	45	Chemin de Saint Abdon	Route des Gorges RD 490 vers quartier de Saint Abdon
	46	Chemin de Costes Chaudes	Chemin de Gaud vers route touristique des gorges RD 290
	47	Chemin des Douges	Route de Plance RD 590 vers quartier des Douges
	48	Chemin de la grange du Valère	Route de Plance RD 590 vers quartier de la Grange de Valère
	49	Route de Plance	Route de Bidon RD 201 vers route touristique des gorges RD 290

Est du village en direction de Bourg	50	Chemin du Devès	Route de Bourg RD 4 vers Route de Bidon RD 201
	51	Route de Bourg	Rond point village vers Bourg RD 4
	52	Chemin du bout de barbe	Route de Bourg RD 4 vers chemin des Mourades
	53	Chemin de Gourdaud	Route de Bourg RD 4 vers quartier de Gourdaud
	54	Route de Bidon	Route de bidon RD 201
	55	Chemin de Beauregard	Route de Bourg RD 4 vers quartier de Beauregard
	56	Chemin du Moulin à Vent	Route de Bourg RD 4 vers route de Bourg RD 4
	57	Chemin de Charbonnière	Route de Bourg RD 4 vers quartier de Charbonnière jusqu'au ruisseau
	58	Route de Pastroux	Route de Bourg RD 4 vers route de Bourg RD 4
	59	Chemin des Mourades	Route de Pastroux vers Chemin de Charbonnière
	60	Chemin de Micalen	Chemin des Agudas vers Micalen
	61	Chemin des Agudas	Croix de Pastroux vers Rimouren
	62	Chemin de font Cubère	Route de Pastroux vers quartier de Font Cubère
	63	Impasse de Charbonnière	A partir du chemin de Charbonnière
Nord du village en direction de Gras	64	Rue Jean-Antoine Dubois	Route de Vallon RD 4 vers route de Gras RD 362
	65	Route de Gras	Rond point village vers Gras RD 362
	66	Chemin de la Boulade	Rue Jean Antoine Dubois vers quartier de la Boulade
	67	Chemin des Grès	Route de Gras RD 362 vers quartier des Grès
	68	Chemin des Champs de lierre	Route de Gras RD 362 vers quartier des Champs de Lierre
	69	Chemin de Briange	Route de Gras RD 362 via hameau de Briange vers CD ?
	70	Chemin de Barres	Route de Gras RD 362 vers quartier de Barrès
Ouest du Village en direction de Vallon	71	Route de Vallon	Rond point vers Vallon RD 4
	72	Chemin de Berc	Route de Vallon RD 4 vers quartier de Berc
	73	Impasse de Berc	A partir du chemin de Berc
	74	Chemin du Bourboulet	Route de Vallon RD 4 vers quartier du Bourboulet
	75	Chemin du Gournassier	A partir du chemin du Bourboulet
	76	Chemin de Combe Grand	Route de Vallon RD 4 vers quartier de Combe Grand
	77	Chemin du Belvezet	Route de Vallon RD 4 vers quartier du Belvezet
	78	Chemin de Chames	Route de Vallon RD 4 (stade) vers hameau de Patroux
	79	Chemin de Patroux	Du hameau de Patroux vers Route de Vallon RD4
	80	Impasse de la Pierrache	A partir du chemin de Patroux